

DP

DOMAINE PUBLIC

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse

Indépendant, différent, réformiste depuis 1963

En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

DP2256

Edition du
09 septembre 2019

DANS CE NUMÉRO

AVS: un traitement provisoire et de courte durée (Jean-Daniel Delley)

Après Prévoyance vieillesse 2020 et RFFA, place à AVS 21 (2 / 3)

Primes d'assurance-maladie et coûts du système de santé: impasses et solutions (Marc-André Raetzo)

Les contraintes sur les coûts de la santé sont nombreuses, mais des solutions innovantes existent

Les protecteurs du paysage et les agriculteurs condamnés à s'entendre (Michel Rey)

L'initiative Paysage est trop absolue, mais les milieux agricoles prennent un risque en refusant toute concession

Le monétarisme et le chaos (Jean-Pierre Ghelfi)

La théorie ne vaut pas pipette, mais officiellement on n'en démord pas

Expresso

Les brèves de DP, publiées sur le site dans le Kiosque

AVS: un traitement provisoire et de courte durée

Après Prévoyance vieillesse 2020 et RFFA, place à AVS 21 (2 / 3)

Jean-Daniel Delley - 06 septembre 2019 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/35429>

La tentative de 2017 de réformer simultanément l'AVS et le deuxième pilier (prévoyance professionnelle) a échoué devant le peuple. Dès lors, le Conseil fédéral a choisi de traiter séparément les deux dossiers ([DP 2255](#)). Cette procédure présente un risque puisque ces deux réformes, présentées isolément, détermineront conjointement le futur revenu des rentiers. Comment évaluer l'ensemble sans certitude du succès de chacun des deux éléments?

Le Conseil fédéral vient donc de faire connaître son [projet de révision](#) de l'AVS (AVS 21). Il s'agit d'équilibrer recettes et dépenses à l'horizon 2030. Ce déséquilibre est apparu dès 2014 et a dépassé le milliard de francs en 2018.

Au cours de la période 2022-2030, l'âge de référence pour la retraite est relevé à 65 ans pour les femmes, avec possibilité de moduler le début de la rente vieillesse entre 62 ans et 70 ans. Sur cette période, l'AVS épargne ainsi 10 milliards et l'augmentation du taux de TVA de 0,7 point rapporte 21 milliards.

L'élévation progressive sur 4 ans de l'âge de référence pour les femmes s'accompagne de mesures de compensation dont le coût est évalué à 3,25 milliards. Ces mesures s'appliquent aux femmes nées

entre 1959 et 1967 et qui sont donc proches de la retraite: augmentation des rentes pour les revenus bas et moyens, réduction plus faible voire nulle de la rente pour les femmes désirant prendre leur retraite à 64 ans.

Ce projet assure tout juste l'équilibre financier de l'AVS jusqu'en 2030. C'est pourquoi le Conseil fédéral annonce le lancement d'une prochaine réforme dès le milieu de la prochaine décennie.

Des critiques peu constructives

Les critiques n'ont pas tardé à fuser de toute part. [A droite](#), on trouve trop élevée l'augmentation de la TVA et trop généreuses les mesures de compensation. Un relèvement rapide de l'âge de la retraite s'avère indispensable, un point de vue partagé par les [organisations patronales](#).

[A gauche](#), on refuse catégoriquement de relever à 65 ans l'âge de la retraite des femmes avant que ne soit concrétisée l'égalité des salaires. Le PSS n'accepte pas que *«les femmes paient seules la facture de cette réforme»*. Une affirmation démentie par les chiffres: ce sont en réalité tous les consommateurs qui assumeront le gros de la charge financière par le biais

de la TVA.

La droite veut clairement précipiter le déséquilibre financier de l'AVS pour favoriser le passage de l'âge de la retraite à 67 ans. Sans la hausse prévue de la TVA, les comptes de l'assurance se retrouveront rapidement dans le rouge. Les mesures de compensation proposées par le Conseil fédéral évitent une transition brutale et soulagent temporairement les revenus modestes. En réduire le coût empêchera d'assainir les finances de l'AVS.

En campant sur ses positions, la gauche favorise cette stratégie. Car un échec du projet du Conseil fédéral ne peut qu'aggraver la situation financière de l'assurance et préparer le terrain à une hausse généralisée de l'âge de la retraite. Conditionner la retraite des femmes à 65 ans à la réalisation de l'égalité salariale, c'est prendre le risque de paralyser cette réforme et de justifier alors des mesures plus draconiennes.

L'histoire de l'évolution de l'âge de la retraite des femmes - initialement 65, puis 63 et 62, enfin 64 ans - montre bien que cette inégalité n'a plus de raison d'être ([Message du Conseil fédéral, p. 50](#)): évoquer la fragilité du *«sexe faible»* et le besoin d'une retraite commune pour les couples dont

la femme est en général plus jeune que son mari relève d'une autre époque. Aujourd'hui, les [écarts salariaux](#) résultent plus de discriminations indirectes – accès inégal à la formation, manque de structures d'accueil de la petite enfance notamment – que d'une discrimination directe. Pour ce qui touche l'AVS, revendiquer une amélioration des bonifications pour tâches éducatives et d'assistance serait donc plus que justifié.

Un deuxième pilier branlant

L'espérance de vie, le capital épargné par l'assuré ainsi que son rendement constituent les trois variables déterminant le montant de la rente de la prévoyance professionnelle. Or l'espérance de vie progresse certes, mais au ralenti. Et la baisse des taux d'intérêt réduit

le rendement à la portion congrue. Le taux de conversion, qui définit la rente par rapport aux avoirs accumulés, doit donc diminuer.

Les partenaires sociaux, chargés par le Conseil fédéral de trouver un compromis, l'ont admis. [Leur projet](#) prévoit une réduction du taux de conversion de 6,8 à 6%, ce qui devrait diminuer les rentes de 12%.

Pour maintenir le niveau de ces dernières, les cotisations sont adaptées, mais réduites pour les salariés âgés. D'autre part, le revenu minimum assuré passe de 24'885 à 12'443 francs, ce qui favorise les salariés à temps partiel. Par ailleurs, le futur retraité touchera un supplément financé par une cotisation salariale de 0,5% jusqu'à un

saire annuel plafonné à 850'000 francs. Une solution qui renforce la solidarité puisque les bénéficiaires de salaires élevés toucheront un supplément cumulé inférieur aux cotisations versées. Un salarié gagnant 50'000 francs verra lui ses cotisations annuelles augmenter de 250 francs, alors que sa rente future sera améliorée de 1'200 à 1'500 francs par an.

Ce projet irrite au plus haut point la droite (PLR et UDC) qui dénonce l'érosion de la prévoyance professionnelle, un système conçu comme une épargne individuelle fonctionnant par capitalisation et non par répartition. Elle persiste à défendre un deuxième pilier qui, dans les circonstances actuelles, souffre d'une érosion mortelle. Nous en parlerons dans le prochain article de cette série.

Primes d'assurance-maladie et coûts du système de santé: impasses et solutions

Les contraintes sur les coûts de la santé sont nombreuses, mais des solutions innovantes existent

Marc-André Raetzo - 08 septembre 2019 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/35434>

Chaque rentrée des classes voit la publication des montants actualisés des primes d'assurance-maladie. A notre grand désarroi, celles-ci augmentent régulièrement, même si les patients ne bénéficient pas de soins meilleurs.

Pas de solution miracle

Les assureurs consacrent [95% des primes au paiement des factures](#) soumises par les assurés. [Leurs réserves financières](#) équivalent à deux mois de primes et garantissent uniquement leur solvabilité. Interdits de déficits, ils

reportent nécessairement toute l'augmentation des coûts sur le montant des primes.

L'introduction d'une caisse unique pourrait éventuellement réduire les coûts administratifs, mais ne freinerait pas l'augmentation des coûts de la santé.

Le paiement à l'acte constitue une incitation à l'augmentation des coûts, mais il permet aussi une bonne disponibilité du personnel soignant. Trouver un rendez-vous chez une personne payée à l'acte est plus facile que chez une personne salariée, et ce malgré l'éthique professionnelle de l'ensemble du personnel soignant. Son abandon ne garantirait donc pas à lui seul une meilleure gestion du système de santé.

Les expériences internationales montrent l'importance de combiner différents types d'instruments afin de garantir [une bonne utilisation des ressources](#). Mentionnons la responsabilité financière avec des budgets en rapport avec des objectifs de santé publique, des évaluations sur la qualité et une partie de paiement à l'acte afin de garantir la disponibilité des soins. Le secteur public et le secteur privé devraient être soumis aux mêmes règles.

Une approche uniquement économique ou administrative ne garantira pas la maîtrise des coûts. Il faut aussi s'attaquer aux dysfonctionnements fondamentaux de notre système de santé, tels que les prestations inutiles ou la prise en charge inadéquate des [maladies chroniques](#).

L'introduction du [dossier médical partagé](#) devrait permettre de [lutter contre les doublons](#). Une autre voie passe par le renforcement de l'éducation de la population et des soignants ([DP 2177](#)) pour permettre de diminuer les [30% des prestations facturées qui](#)

[sont considérées comme inutiles](#).

Le défi des maladies chroniques

La législation, l'organisation, mais aussi le financement du système de santé focalisent actuellement sur la résolution de maladies aiguës. Les prestations de coordination (consultation d'une infirmière de coordination, par exemple) sont accessibles [uniquement pour ces cas](#). Les personnes fragiles, dites «*complexes*», en sont exclues.

Or cette population est à l'origine de la majorité des coûts de notre système de santé ([DP 2178](#)). L'état polymorbide de ces patients ne permet pas d'appliquer les protocoles médicaux existants et, pour l'heure, ces malades se retrouvent segmentés entre les volets social et médical, mais aussi entre les institutions et professions prenant en charge leurs différentes maladies. Cette organisation inadaptée conduit à l'isolement des individus et à l'accélération des entrées en établissement médico-social et des hospitalisations, par exemple en cas de repli sur soi, d'absence de sensation ou de dénutrition.

Soutenir et financer les équipes de soins

Dès lors, il semble souhaitable de négocier un plan de soins partagé entre les soignants, les patients et leur entourage et d'intégrer une prise en charge à la fois sociale et médicale.

La [Maison de santé](#) regroupant plusieurs thérapeutes constitue une tentative louable. Mais ce n'est pas une solution en soi: le partage des locaux n'implique pas forcément le travail coordonné des soignants.

Une approche alternative consiste à soutenir les équipes de soins, définies au cas par cas autour du patient, et non organisées par une institution ou une profession. Elles comprennent généralement un médecin de premier recours avec lequel le patient entretient une relation de longue date. Son inclusion, tout comme celle du patient et de ses proches, est cruciale. Cette équipe doit pouvoir décider elle-même d'un plan de soins qui tienne compte des valeurs de tous les participants.

En pratique, le succès de telles équipes interprofessionnelles se heurte souvent à la volonté de chaque acteur, profession ou institution, de coordonner la prise en charge des patients. Les patients sont souvent soumis à des protocoles contradictoires établis sur la base de diagnostics multiples. Leurs vœux ne sont pas toujours respectés, notamment concernant le lieu de fin de vie.

L'Office fédéral de la santé publique met actuellement à disposition un [financement pour des projets pilotes](#) de soutien à l'équipe de soins. Afin de diversifier les retours d'expérience, l'administration fera bien de veiller à une large représentativité des acteurs bénéficiant d'un tel soutien, tant au niveau des communes

pour le volet social, que des caisses maladie pour comparer les données financières des différents modèles. Pour l'heure, le canton de [Genève](#), ainsi qu'[Arsanté](#), avec le soutien du [réseau Delta](#) et de certaines caisses maladie, ont

pris l'initiative de démarrer de tels projets.

Le nombre croissant de personnes fragiles et l'absence de réponse efficace proposée par le système de santé actuel rendent indispensable une nouvelle approche des soins.

Celle-ci doit avoir pour objectif premier d'améliorer la qualité de vie des patients fragiles et de permettre leur prise en charge par une équipe de soins autonome regroupant à la fois les dimensions sociales et médicales.

Les protecteurs du paysage et les agriculteurs condamnés à s'entendre

L'initiative Paysage est trop absolue, mais les milieux agricoles prennent un risque en refusant toute concession

Michel Rey - 04 septembre 2019 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/35420>

Les organisations environnementales ont lancé au printemps dernier leur [initiative populaire](#) fédérale «*Contre le bétonnage de notre paysage*». Elles veulent mettre fin à la prolifération des constructions hors zone à bâtir et garantir une séparation très claire entre les parties constructibles et non constructibles du territoire.

Selon les statistiques de l'Office fédéral du développement territorial, on recense 590'000 bâtiments hors zone à bâtir, dont 190'000 seulement sont habités. Les potentiels de réaffectation à l'habitat sont donc importants ([DP 2237](#)).

Une mise sous cloche du territoire non constructible

Pour les initiants, la solution est simple. Aucune

augmentation du nombre de bâtiments et de la surface occupée; seules les nouvelles constructions et installations nécessaires à l'agriculture sont autorisées. Les bâtiments d'exploitation agricole ne doivent pas être reconvertis en logements ni abriter des activités commerciales et artisanales, contrairement à la législation actuelle.

L'initiative interdit la transformation des étables et granges inutilisées en résidences secondaires. A moins de présenter un intérêt pour le paysage et la culture du bâti, ces bâtiments doivent disparaître s'ils ne sont définitivement plus utilisés.

Une mise sous cloche du territoire non constructible, diront ses opposants. Ils n'ont pas tort. Les objectifs de l'initiative sont clairs. Il s'agit

de réserver le territoire non constructible à l'activité agricole et à la protection du paysage. Avec un système de protection qui s'apparente à celui en vigueur pour la forêt. Et les principes d'application énoncés par le texte laissent une marge d'interprétation trop réduite.

La priorité accordée à l'agriculture se justifie. Mais les exigences de rentabilité et de diversification demandées par la politique agricole impliquent une certaine souplesse d'application. D'autant plus que l'agriculture est invitée à innover dans ses champs d'activité et ses modes d'exploitation.

Le quotidien *24 Heures* a publié cet été le portrait de 30 exploitations agricoles qui font preuve de créativité pour assurer leur avenir. On ne peut

qu'être impressionné par la variété des initiatives. Ces exploitations diversifient leurs activités, combinant élevage et cultures. Elles introduisent de nouveaux modes de culture et prennent en charge la commercialisation de leurs produits. Elles complètent leurs activités agricoles par des activités touristiques, éducatives et sportives. Autant d'initiatives qui ont des conséquences pour l'agencement et la modernisation de leurs constructions et installations.

L'initiative populaire énumère bien quelques exceptions. Mais elles ne seront admises que si elles servent à la conservation de constructions dignes de protection et de leurs abords.

L'initiative doit faire pression

sur les Chambres fédérales dans le cadre du débat sur la prochaine [révision](#) de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT 2). La [commission](#) du Conseil national vient de refuser le projet du Conseil fédéral. Elle veut élaborer ses propres propositions.

Les milieux agricoles doivent abandonner leur position ambiguë

Protection du paysage et prise en compte des besoins de l'agriculture ne font apparemment pas bon ménage. Il s'agit de concilier ces intérêts divergents. Leurs représentants sont-ils prêts à faire des concessions?

L'initiative fédérale des organisations

environnementales est trop contraignante face aux besoins de l'agriculture de demain. Mais les milieux agricoles doivent abandonner leur position ambiguë adoptée dans le cadre des débats autour de la LAT 2 ([DP 2237](#)).

En refusant toute norme contraignante en aménagement du territoire, sous prétexte de pouvoir disposer d'une marge de manœuvre, les milieux agricoles deviennent les complices des promoteurs touristiques et des investisseurs immobiliers prêts à sacrifier pour leurs intérêts le territoire non constructible. Et à contribuer ainsi au mitage du territoire. Faute de quoi l'initiative Paysage pourrait bien séduire les citoyens et les cantons.

Le monétarisme et le chaos

La théorie ne vaut pas pipette, mais officiellement on n'en démord pas

Jean-Pierre Ghelfi - 05 septembre 2019 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/35424>

Qui aurait pu imaginer, il y a encore peu, que l'épargne coûte et que l'emprunt rémunère ([DP 2255](#))? Un retour aux sources est inévitable.

Les idées de John Maynard Keynes (1883-1946), nourries par la crise des années 30, occupent le devant de la scène jusque dans les années 70. Tout libéral qu'il est, Keynes considère qu'une intervention

étatique est nécessaire et souhaitable lorsque l'économie dérape (récession, surchauffe). Il ne croit pas qu'en cas de graves perturbations l'économie puisse se rétablir d'elle-même: elle ne comporte pas de stabilisateurs automatiques. Cet interventionnisme constitue une rupture par rapport aux doctrines libérales alors dominantes.

Les conceptions libérales n'ont pas dit pour autant leur dernier mot. Elles reprennent du poil de la bête avec les théories monétaristes développées, entre autres, par Milton Friedman (1912-2006). Selon elles, l'inflation (la hausse des prix) est un phénomène principalement monétaire. A charge, en conséquence, aux banques centrales de contrôler la masse monétaire de manière à ce que sa croissance soit

adaptée au développement de l'économie. Inutile d'en faire davantage. Le monétarisme dit aussi que le secteur privé est intrinsèquement stable. Les programmes conjoncturels (par exemple relancer l'économie pour contrer une récession) sont inutiles, voire néfastes.

Les nouveaux convertis

Cette théorie fournit ainsi un *corpus* doctrinal aux classes dirigeantes en quête de nouvelles références. Elle permet de renouveler le libéralisme discrédité par la crise des années 30. Les principales banques centrales l'adoptent avec l'enthousiasme des nouveaux convertis: enfin une règle simple pour piloter l'économie et éviter tout dérapage.

Option idéologique mise à part, est-il inconvenant de considérer que le monétarisme a été d'autant mieux accueilli qu'il suggérait de ne rien faire? Mieux, il proposait d'en faire le moins possible en réduisant le rôle de l'Etat dans l'économie (privatisations, déréglementations).

Du pain bénit pour les classes dirigeantes aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne, en Allemagne (références obligées pour la Suisse). Le monétarisme leur fournit une boîte à outils dans laquelle elles pouvaient puiser à loisir pour expliquer que leur inaction n'en était pas une, mais correspondait à l'attitude souhaitable et nécessaire pour assurer un développement optimum de l'économie.

On n'en démord pas

A lire leurs interventions, les dirigeants successifs de la banque centrale des Etats-Unis (la Fed) affichent la foi du charbonnier pour appliquer les préceptes du monétarisme. La BNS n'est pas en reste. [Une conférence de Philipp Hildebrand](#), alors membre du directoire de la BNS, passe en revue les états d'âme et les mesures prises au cours des trois dernières décennies du siècle passé pour se conformer à la théorie.

Le recensement des décisions prises est passionnant. L'application des préceptes ne produit pas les résultats attendus. Les explications tiennent au fait que la Suisse est un petit pays, très imbriqué dans l'économie mondiale, de sorte qu'il est difficile de contrôler à la fois l'évolution de la masse monétaire et celle du cours de change du franc.

En fait, la BNS tâtonne, essaie ceci puis cela, crée en son sein un service de recherche pour fournir des aides à la décision, sans succès. Elle devient progressivement plus pragmatique. Philipp Hildebrand finit par concéder qu'il est fortement douteux que l'économie comporte des stabilisateurs automatiques. Il cite aussi Milton Friedman lui-même qui, dans un texte publié par le *Financial Times* en 2003, admet que le monétarisme n'a pas tenu ses promesses: «*The use of quantity of money as a target has not been a success*». Bref, la théorie ne vaut pas pipette, mais officiellement on

n'en démord pas!

Période chaotique

Cette théorie est née, si l'on ose dire, à une période où prévalait un système de cours de change fixe entre les monnaies décidé en 1944 à Bretton Woods. Système centré sur le dollar et l'or. Mais, en 1971, les Etats-Unis, unilatéralement, s'en retirent. Il s'ensuit des bouleversements continuels, avec des dévaluations successives des monnaies, mais une réévaluation constante du franc suisse, de l'inflation qui va jusqu'à dépasser 10% chez nous, des récessions avec d'importantes poussées de chômage, des pétrodollars, des spéculations à grande échelle. [Un graphe](#) paru dans quelques journaux alémaniques propose d'utiles points de repères.

Cette période chaotique s'étale maintenant sur presque cinq décennies. Elle n'est pas terminée. La crise de 2007/2008 a failli faire imploser le système financier international. Les banques centrales ont été au cœur du dispositif mis en place pour l'éviter. Son effondrement aurait eu des conséquences peut-être encore plus dévastatrices que la crise des années 30.

Il y a trop d'argent

La seule constante que l'on peut observer dans la durée est le rôle de plus en plus important, envahissant devrait-on dire, des marchés financiers à l'échelle mondiale. Ils sont

devenus le pivot d'une économie qui s'est financiarisée. Plus aucune institution n'est en mesure de la surveiller, de la contrôler, encore moins de la diriger. Les banques centrales tentent de parer au plus pressé. Actualité oblige, elles se comportent comme des pompiers qui courent après des brasiers qui ne cessent de se réactiver.

Il y a très probablement désormais trop d'argent en circulation et trop de capitaux en quête de placements et de rendements. Mais personne au fond n'en sait rien. Une partie de cet argent passe par le système bancaire. Mais une partie seulement. Il y a sans doute autant d'argent qui circule dans ce que l'on appelle le «*shadow banking*», un système bancaire parallèle non surveillé et non réglementé. S'il y a désormais «*trop*» d'argent, il paraît effectivement inévitable qu'il cesse d'être rémunéré.

Cette situation est sans doute malheureuse pour la rémunération des carnets d'épargne, comme on disait autrefois. Mais c'est encore peu de chose à côté de la

situation dramatique qui menace le financement privé et public des retraites. Les systèmes mis en place au cours des dernières décennies n'ont jamais envisagé que les [capitaux accumulés](#) pourraient devenir sans rendement. Ce n'est pas encore tout à fait le cas. Mais les cours des bourses ne vont pas monter jusqu'au ciel, les rendements de l'immobilier non plus.

Pas d'inversion des tendances

N'allez pas croire cependant que la plupart des gouvernements sont prêts à changer leur fusil d'épaule, à abandonner les recettes du monétarisme et du néolibéralisme. Pas question de mettre en place un système international qui viserait à reprendre le contrôle de la finance mondiale. Pas question d'envisager un rôle actif de l'Etat dans la gestion des crises économiques et des variations de la conjoncture, pas question de délier les cordons de la bourse. Laissons les banques centrales s'occuper de toutes ces questions compliquées. Ce faisant, on demande à ces

dernières d'assumer des responsabilités qui sont hors de leurs compétences techniques et légales.

Comment l'illustrer mieux qu'en suivant la remarque faite par le [président de la Fed](#): si la guerre commerciale (majoration des droits de douane) que les Etats-Unis livrent un peu à tout le monde contribue à détériorer la conjoncture, on ne voit pas comment la Fed pourrait l'empêcher.

Dans le cas particulier de la Suisse, la BNS ne peut pas - ou plutôt ne peut plus - contrôler l'évolution de la masse monétaire puisque celle-ci ne cesse de gonfler pour contrecarrer la montée de notre monnaie. Comment, pour la même raison, agir sur des taux d'intérêt devenus négatifs?

Dans ce contexte, il n'y a aucune raison de penser qu'une inversion des tendances intervienne dans un proche avenir. De nouvelles crises paraissent plus probables que le retour au calme, du moins tant que le néolibéralisme continuera de polluer les esprits.

Expresso

Les brèves de DP, publiées sur le site dans le Kiosque

Mozambique: la Suisse tous azimuts

L'ambassadeur de Suisse au Mozambique [a contribué](#) de manière déterminante à la fin de la guerre civile dans ce pays.

Credit Suisse et une banque russe avaient accordé un crédit de 2 milliards de dollars à ce même pays, dont on sait qu'une partie a servi à financer l'achat d'armes pour la poursuite de cette guerre ([DP 2145](#)). | *Jean-Daniel Delley - 04.09. 2019*

Ce magazine est publié par [Domaine Public](#), Lausanne (Suisse). Il est aussi disponible en édition eBook pour Kindle (ou autres liseuses) et applications pour tablette, smartphone ou ordinateur.

La reproduction de chaque article est non seulement autorisée, mais encouragée pour autant que soient respectées les conditions de notre [licence CC](#): publication intégrale et lien cliquable vers la source ou indication complète de l'URL de l'article.

Abonnez-vous gratuitement sur [domainepublic.ch](#) pour recevoir l'édition PDF de DP à chaque parution. Faites connaître DP - le magazine PDF à imprimer, l'eBook et le site - autour de vous! Vous pouvez aussi soutenir DP par un [don](#).

Index des liens

AVS: un traitement provisoire et de courte durée

<https://www.domainepublic.ch/articles/35395>

<https://www.newsd.admin.ch/newsd/message/attachments/58181.pdf>

<https://www.plr.ch/fr/actualites/communiques-de-presse/detail-des-actualites/news/avs21-2e-etape-de-cette-reforme-urgente/>

<https://www.arbeitgeber.ch/fr/politique-sociale/le-parlement-doit-satteler-sans-delai-a-la-reforme-de-lavs/>

<https://www.sp-ps.ch/fr/publications/communiques-de-presse/relever-lage-de-la-retraite-est-inutile-et-antisocial>

<https://www.newsd.admin.ch/newsd/message/attachments/58181.pdf>

<https://www.ebg.admin.ch/ebg/fr/home/themes/travail/egalite-salariale/bases.html>

<https://www.uss.ch/themes/politique-sociale/prevoyance-professionnelle/article/details/le-compromis-des-partenaires-sociaux-apporte-une-modernisation-de-la-prevoyance-professionnelle-et-garantit-les-prestations/>

Primes d'assurance-maladie et coûts du système de santé: impasses et solutions

<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaef?t=20123880>

<https://www.letemps.ch/opinions/assurance-maladie-obligatoire-reserves-securite>

<https://www.nuffieldtrust.org.uk/files/2017-01/2014-nhs-payment-research-report-web-final.pdf>

<https://www.obsan.admin.ch/fr/publications/la-sante-en-suisse-le-point-sur-les-maladies-chroniques>

<https://www.mondossiermedical.ch/qui-sommes-nous>
<https://www.24heures.ch/suisse/endiguer-couts-sante-faut-medecins/story/20189149>
<https://www.domainepublic.ch/articles/32106>
<https://www.invivomagazine.com/fr/focus/dossier/article/422/la-chasse-aux-actes-medicaux-inutiles>
<https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19950275/index.html#a7>
<https://www.domainepublic.ch/articles/32140>
<https://www.letemps.ch/suisse/onex-une-maison-soins-joue-pionniers>
<https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/strategie-und-politik/nationale-gesundheitspolitik/koordinierte-versorgung.html>
<https://www.ge.ch/dossier/cogeria>
<https://arsante.ch/>
<http://www.reseau-delta.ch/>

Les protecteurs du paysage et les agriculteurs condamnés à s'entendre

<https://biodiversite-paysage.ch/initiative/#initiative-paysage>
<https://www.domainepublic.ch/articles/34668>
https://www.are.admin.ch/are/fr/home/developpement-et-amenagement-du-territoire/droit-de-l_amenagement-du-territoire/revision-de-la-loi-sur-lamenagement-du-territoire--lat-/lat2.html
<https://www.parlament.ch/press-releases/Pages/mm-urek-n-2019-06-25.aspx>
<https://www.domainepublic.ch/articles/34668>

Le monétarisme et le chaos

<https://www.domainepublic.ch/articles/35377>
https://www.snb.ch/de/mmr/speeches/id/ref_20041123_pmh/source/ref_20041123_pmh.de.pdf
<https://cp.tagesanzeiger.ch/de/stories/137-so-zielen-sie-richtig-bei-geldanlagen>
<https://www.letemps.ch/economie/jouons-apprentis-sorciers>
https://www.washingtonpost.com/business/economy/trump-wants-the-fed-to-save-the-economy-but-central-bankers-say-they-can-only-do-so-much/2019/08/23/41d2a7e2-c5d8-11e9-b72f-b31dfaa77212_story.html?noredirect=on

Espresso

<https://www.rts.ch/info/monde/10563054-un-ambassadeur-suisse-nomme-envoye-personnel-d-antonio-guterres.html>
<https://www.domainepublic.ch/articles/30553>